

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint- Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 10 octobre

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Présents : Mme Angélique TERRANA, M. Bernard GIBAUD, Benjamin COLLIN, Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU, Mme Sophie BERLAND-BOUSSAROQUE, Mme Mireille KIEFFER, MM. Nicolas FERMOND, Frédéric MORA

Absents et excusés : Mme Sabine RICHEN, Mme Marie-Claire VASSEUR (procuration à Bernard GIBAUD) MM. Raymond FAURE, Frédéric ROUMILHAC, M. Jérôme BERLAND (procuration à Mme Sophie BERLAND BOUSSAROQUE)

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Dominique BERNAR.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Elle déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Madame Géraldyne MORELL-BONNEAU est nommée secrétaire de séance.

Madame Ludivine COLAS psychologue naturopathe, est invitée à présenter son projet de création d'un cabinet partagé.

Une décision sera prise en fin de réunion.

DECISION DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision suivante :

- Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1060 à Ventillac (entreprise MANICO) ;
- Mandatement des factures de voirie (route des Sagnes : 15 826.68 € et route du Mas : 14 598.00 €) subventionnées à 50 % par le département. (délibération du CM du 27/02/2023).

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR SCOLAIRE A PARIS

Madame le Maire informe l'assemblée que Mme DUCASTELLE organise un voyage à PARIS pour les classes de CM1 et CM2 du 12 au 14 décembre 2023.

Elle sollicite de la commune une subvention pour permettre à la classe de participer à ce voyage pour découvrir l'Assemblée Nationale, une promenade en bateaux mouche, le Louvre, le centre Pompidou et autres monuments emblématiques.

Ce projet concerne 19 élèves. Le coût initial s'élève à 185 € environ par enfant

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une enveloppe globale de 2 000 € qui sera versée à la coopérative scolaire

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : RESULTATS APPEL D'OFFRES – CHOIX DES ENTREPRISES

Madame le Maire fait état des résultats des procédures d'appel d'offres relatives au projet d'extension et de rénovation de la salle des fêtes. Ceux-ci sont les suivants :

| | Offres de prix HT |
|---|-------------------|
| Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE – VRD | |
| SARL Germanaud rue de la Josniere 87290 Chateauponsac | 83 830,18 € |
| Lot N°02 ENDUIT | |
| SAS Charrier 2 Allée des Gravelles 87280 Limoges | 15 916,36 € |
| Lot N°03 CHARPENTE BOIS - COUVERTURE – ETANCHEITE | |
| Sas Guyot et associés ZA de morpiènas 10 rue Martin Nadaud 87350 Panazol | 118 089,85 € |
| Lot N°04 MENUISERIES ALUMINIUM – SERRURERIE | |
| Sas Naudon Mathé frères ZI du Cheix BP85 23300 La Souterraine | 34 476,64 € |
| Lot N°05 PLATRERIE - FAUX PLAFONDS | |
| Sarl Margot et fils 2 Rte d'Auziat 87240 Saint Laurent les Eglises | 41 693,83 € |
| Lot N°06 MENUISERIES BOIS | |
| SLMC Les Champs de Beauvais 87100 Landouge | 16 800,00 € |
| Lot N°07 CARRELAGE - SOL SOUPLE | |
| Sas Alliance Carrelage 87 158B Av de Limoges 87270 Couzeix | 20 031,70 € |
| Lot N°08 PEINTURE | |
| SAS Rougier Batiment 2bis rue Auguste Gagne BP87 Saint Junien CEDEX | 20 677,20 € |
| Lot N°09 CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE- SANITAIRES | |
| Sarl APGC RN21- 389 Le Bas Caillaud, 87170 ISLE | 52 030,15 € |
| Lot N°10 ELECTRICITE | |
| Tech Elec 87 4 Impasse chez Chandeau 87240 Saint Sylvestre | 34 769,00 € |

Au final le montant des offres retenues s'élève donc à 438 314,91 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** des travaux et des propositions de la commission
- **Confirme** le choix des entreprises et décide de poursuivre la réalisation de l'opération
- **Autorise** Madame Le Maire à signer les marchés de travaux correspondants et toutes pièces à venir et à solliciter les financements au taux le meilleur auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour financer l'opération

COLIS DE FIN D'ANNEE

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le devis de Ambazac Boissons Combustibles :

- Colis 1 personne : 15.50 €
- Colis couple : 19.90 €

Ces colis sont offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliés sur la commune et qui répondent favorablement au bulletin envoyé au préalable.

MISE A DISPOSITION DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe que deux personnes de la commune souhaitent ouvrir un lieu de consultation partagé avec un bail à durée déterminée. Madame COLAS est psychologue-naturopathe et Madame PREVOST est magnétiseuse et barreuse de feu.

Elles ont visité l'appartement de la mairie qui pourrait leur convenir. Il se trouve au premier étage du bâtiment de la mairie.

Pour ce faire elles devront demander une dérogation pour l'accès PMR à la préfecture.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Se déclare favorable à la mise à disposition de l'appartement situé dans la mairie pour une somme de 175 € par mois pour une durée de 1 an, sous réserve que la préfecture donne son accord sur la dérogation pour l'accès PMR.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le conseil municipal à l'unanimité,

1.- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Saint-Sylvestre.

2.- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.- Autorise la Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L.521710-6 du CGCT

QUESTIONS DIVERSES

► PROCESSUS D'ELABORATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENR

Madame le Maire informe l'assemblée que les communes doivent définir des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable. Elle présente les zones qui semblent pertinentes. Propositions validées qui seront soumises à la population.

► Monsieur BARREAU se propose d'acheter un terrain boisé parcelle B n° 50 « les allées » qui appartient à la commune pour agrandir sa propriété forestière. A l'unanimité, les conseillers refusent de vendre cette parcelle.

► Madame le Maire présente le pacte financier d'ELAN en cours d'élaboration.

Elle objectera qu'il faut objectiver les critères et tenir compte notamment des communes qui ont des écoles dont le fonctionnement pèse dans les budgets.

Monsieur Christophe Martin Conseiller aux décideurs locaux l'a cependant rassurée quant à la diminution des AC qui ne devraient pas pour l'instant impacter notre budget en raison des résultats reportés.

Madame le Maire propose d'en discuter plus en détail lors d'une commission.